

**École élémentaire Henri Wallon**  
**Compte-rendu du conseil d'école du 16 octobre 2014**

Étaient présents : Mme Le Merrer DDEN, M Gilles, directeur-adjoint du centre de loisirs du Chemin de l'Île, Mme Boukhari, Mme Fernouchi, Mme Benziada, Mme Bougattouche, Mme Faïzi, Mme Hadjadj, M Okba, M Khelaïfa, M Fleury, M Legallois, Mme Bonnette, Mme Khebbab, Mme Azoulai, Mme Lourenco, représentants de parents d'élèves, mesdames et messieurs les enseignants de classe, Mme Le Biez, psychologue scolaire.

Étaient excusés : M Hmani, représentant du maire, Mme Ernst, Mme Milon, enseignantes, Mme Hulot, Mme Raouy, représentants de parents.

Après présentation des nouveaux membres du conseil, ont été abordés et débattus les points suivants :

1 – Rentrée 2014 : effectifs, structure, réseau d'aide, moyens de remplacement

- 275 élèves à ce jour, qui donne une moyenne de 21,1 élèves par classe.
- L'équipe enseignante a pu établir pour cette année la structure suivante : 3 CP (19 élèves), 3 CE1 (23 élèves), 3 CE2 (19 élèves), 2 CM1 (23 et 24 élèves), 2 CM2 (24 et 22 élèves). 13 élèves ont une année de retard dont 6 ont été maintenus en juin 2014 dans leur niveau (4 en CP et 2 en CE1). 3 élèves ont un an d'avance.
- L'équipe enseignante rappelle que l'objectif d'un maintien n'est pas de refaire le programme mais de donner plus de temps à un élève en grande difficulté dans ses apprentissages et que le maintien n'est pas la seule réponse apportée à ces difficultés (aide du Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté quand cela est possible, aide extérieure). Certains élèves maintenus réussissent à en tirer profit mais ce n'est pas systématique.
- Le RASED est encore cette année en situation de sous-effectif. Seul le poste de psychologue scolaire est pourvu. Mme Le Biez intervenant également dans d'autres écoles de la circonscription, elle est présente deux jours par semaine (lundi et vendredi) au lieu de trois. Les postes de maître E (aide pédagogique) et de maître G (aide rééducative) ne sont pas pourvus. Les moyens disponibles sur la circonscription ont été répartis par l'inspectrice en fonction des besoins des écoles et des priorités. Mme Clochey, maître E, intervient donc deux jours et demi par semaine à l'école Wallon et Mme Cavadini, maître G, intervient deux jours. Ces deux postes non pourvus ne sont pas fermés mais le manque de départs en formation spécialisée diminue fortement les possibilités que des enseignants se portent candidats sur ces postes.

2 – Nouvelle organisation du temps scolaire

Quelques semaines après cette rentrée marquée par une nouvelle organisation du temps scolaire, nous pouvons faire quelques constats :

- Les enseignants estiment que les cinq matinées de classe, allongées d'un quart d'heure, sont plutôt efficaces en terme d'apprentissages. Les parents d'élèves font remarquer que le levé est un peu plus difficile. Les après-midis sont plus difficiles : les enfants ont plus de difficultés à être actifs et attentifs. Pour les élèves de CP et CE1, les deux heures sans coupure semblent longues. Une enseignante fait remarquer que les deux heures sont trop longues pour mener une seule activité mais trop courte pour deux activités. Cela pose moins de problèmes pour les plus grands. La disparition de la récréation de l'après-midi semble faire disparaître de l'énergie et du stress.
- L'augmentation du temps de restauration semble apporter un peu de souplesse dans le passage à la restauration et aux ateliers de loisirs. Certains parents estiment que pour les enfants déjeunant chez eux, le ¼ d'heure supplémentaire est peu utile voire ennuyeux. D'autres parents font remarquer que ce ¼ d'heure leur permet de récupérer leurs enfants pour qu'ils déjeunent à la maison.

Au niveau de l'encadrement, les vacataires sont au nombre de 7 au lieu de 8 l'an passé, le nombre

d'animateurs ayant augmenté (au nombre de 6 chaque jour). Différents ateliers ont été mis en place : accrobranche, grands jeux de cour, dessin ou jeux de société, jardinage, tennis de table. Des groupes d'enfants peuvent également se rendre au centre de loisirs avec un ou deux animateurs après avoir pris leur repas.

- Au niveau des activités « Après-l'école », une très nette amélioration se fait sentir sur le temps de récréation et de goûter : les enfants ont une ½ heure de récréation puis un ¼ d'heure de goûter en petits groupes avec un adulte (enseignant d'étude ou animateur), temps qui permet aux enfants de retrouver du calme avant leur activité. Les enfants inscrits à l'espace jeux sont rassemblés dès 15h45 et partent avec les animateurs pour prendre leur goûter au centre de loisirs, ce qui permet d'avoir moins d'enfants dans la cour sur ce temps de récréation. Les groupes d'activité sport devraient normalement prendre leur goûter dans l'école (ou la salle de restauration scolaire) avant de partir au gymnase.

Une question a été posée par les représentants de parents au sujet du nombre de places aux activités, notamment aux ateliers sportifs et culturels. M Gilles répond que des ateliers supplémentaires ont été créés et le nombre de places a été augmenté par rapport à l'an passé (+30 en activités sportives, +20 en activités culturelles, +15 en espace loisirs, +10 chaque soir pour le dispositif « après-l'étude »). Il précise également que le nombre de places en espace loisirs a été augmenté par rapport aux prévisions de juin suite aux nombreuses demandes apparues en début d'année. Le nombre d'enfants fréquentant l'étude a également augmenté (+12 environ chaque soir, +24 le vendredi). Pour répondre à la question des ateliers limités à 12 places (6 pour Henri Wallon, 6 pour Voltaire), M Gilles rappelle que ces ateliers sont des ateliers de découverte d'activités sportives et culturelles et n'ont pas pour but de remplacer une activité en club ou en association.

### 3 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté à l'identique du règlement 2013/2014. Les nouveaux horaires devront cependant être complétés (les horaires du vendredi et du mercredi ne sont pas indiqués).

### 4 – Projet(s) d'école et de classe

Les différents projets de classe sont présentés rapidement : départ en classe découverte (ski) dans les Alpes pour deux classes (CE2c et CM2a) au mois de mars ; projet artistique pour les classes de CP1 et CM2b avec visite d'un musée ; projet éco-citoyen pour la classe de CM1a ; projet danse pour les classes de CP2 et CP3 ; projet santé autour du thème du sommeil pour les trois classes de CE2.

### 5 – Avenir du RASED et du poste supplémentaire

La situation du RASED est à nouveau abordée (postes G et E non pourvus ; manque de départs en formation spécialisée) ainsi que la demande d'ouverture d'un poste de maître supplémentaire (qui interviendrait auprès de groupes d'élèves ou en co-intervention dans la classe avec l'enseignant de la classe). Un courrier avait été écrit par les représentants de parents en juin dernier au Directeur Académique, qui avait répondu qu'il restait attentif à la situation de l'école Wallon. Il est proposé que des représentants de parents et des enseignants élaborent un nouveau courrier afin d'insister sur la situation du RASED depuis quelques années et le besoin d'un poste d'enseignant supplémentaire.

### 6 - Divers

Quelques points sont abordés suite à des questions de parents :

- Suite à une visite des représentants de parents à la cantine, quelques remarques ont été faites sur le bruit dans la salle de restauration, la qualité et la quantité des plats servis. Les enseignants font remarquer que la salle ne leur paraît pas plus bruyante que dans d'autres écoles. Il est rappelé que des travaux d'isolation phonique avaient été réalisés. Pour ce qui est de la qualité des plats, les enseignants estiment que la qualité correspond au prix du repas. Quant à la quantité, la question pourra être posée au nouveau chef de cuisine. Un parent élu a pris contact avec les services municipaux pour pouvoir participer à la commission restauration qui a lieu régulièrement à la cuisine centrale.

- Suite à une question de parents au sujet de la quantité de devoirs, le directeur rappelle que les devoirs sont normalement limités : apprentissage d'une leçon, lecture d'un texte, et qu'il ne devrait pas y avoir de devoirs écrits, cet entraînement écrit se faisant en classe.
- Une question est posée sur les photos scolaires : y aurait-il possibilité de photographier les frères et sœurs ensemble même quand ils sont en maternelle. Le directeur estime que cela serait très difficile à mettre en place quant aux déplacements et impossible quant au temps que cela demanderait. Il précise par ailleurs que la photographie scolaire constitue une source de financement pour la coopérative de chaque école.

Les prochains conseil d'école auront lieu le mardi 10 février et le jeudi 11 juin 2015.

M. Tilly, directeur

Les représentants de parents